MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES 12 AOÛT 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 12 août 2024 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences:

Monsieur Bruno Fournier, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Trois (3) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 12 août 2024

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 8 juillet

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Autorisation de paiement, facture Rive Architecture, architecte pour bureau municipal au montant de 1 724. 63 \$
- 5.3 Autorisation de paiement facture des Entreprises d'Électricité G. Ouellet pour travaux au nouveau garage municipal sur le site des bassins au montant de 5 419,35 \$
- 5.4 Autorisation de paiement de facture du Laboratoire Englobe pour l'étude sur la stabilité du talus pour le projet du bureau municipal au montant de 1 724,63 \$

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Résolution adoptant les rapports annuels d'activités pour les années 2022 et 2023 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de La Matanie 2016-2021, lequel est en cours de révision

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

7.1 Dépôt de lettre de la ministre des Affaires municipales, Madame Andrée Laforest, informant la municipalité qu'elle recevra une aide financière de 586 754 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles et une bonification de 58 675 \$ sera accordée si la municipalité respecte les critères d'écoresponsabilités prévus au programme. La municipalité devra investir 129 085 \$ sur 4 ans pour avoir droit à cette aide financière et faire une programmation de travaux.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Résolution avisant les municipalités de Saint-Adelme et Saint-René que la municipalité se retire du projet de ressource partagé concernant un chargé de projet

12. AUTRES

13. VARIA

- 14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

2024-08-144 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 août 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé cependant il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation et à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2024-08-145 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

ADOPTÉE

2024-08-146 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 9 JUILLET AU 12 AOÛT 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 9 juillet au 12 août 2024, pour un montant 80 619,44 \$ numérotés consécutivement de 4312 à 4332 pour les chèques de paies et de 7387 à 7419 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

<u>2024-08-147 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — RIVE</u> <u>ARCHITECTURE — PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX</u> <u>MUNICIPAUX — FACTURE # F-2552</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

RIVE ARCHITECTURE facture # 2552 : 1 724,63 \$ Ajustement plans et devis

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 362 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

<u>2024-08-148 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — LES ENTREPRISES G. OUELLET — PROJET GARAGE PRÉFABRIQUÉ — FACTURE # F-37704</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ Les Entreprises G. Ouellet facture # 37704 : 5 419,35 \$ Installation électricité dans le garage

QUE le montant de la dépense sera affecté au projet de l'installation d'un garage préfabriqué Programme PRABAM.

ADOPTÉE

<u>2024-08-149 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — ENGLOBE INC —</u> <u>PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX —</u> FACTURE # 00183011

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

ENGLOBE facture # 00183011 : 1 724,63 \$ Expertise de sol

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 363 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2024-08-150 SCRSI – ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT le Schéma de couverture de risques de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie en vigueur depuis le 1^{er} mai 2016 ;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les municipalités et les MRC doivent adopter annuellement un rapport d'activités en lien avec les mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Grosses-Roches ont pris connaissance des rapports annuels d'activités préparés par Icarium, avec l'assistance des deux services de sécurité incendie du territoire, dans le cadre de son mandat de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grosses-Roches est en accord avec les actions figurant aux plans de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le préambule fasse partie de la résolution ;

QUE le conseil de la municipalité de Grosses-Roches adopte les rapports annuels d'activités pour les années 2022 et 2023 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie 2016-2021, lequel est en cours de révision ;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie dans les

meilleurs délais ;

D'autoriser la transmission, par la MRC de La Matanie, des rapports d'activités et résolutions d'adoption des municipalités locales au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-

Madeleine.

ADOPTÉE

Point 7.1:

Dépôt de lettre de la ministre des Affaires municipales, Madame Andrée Laforest, informant la municipalité qu'elle recevra une aide financière de 586 754 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles et une bonification de 58 675 \$ sera accordée si la municipalité respecte les critères d'écoresponsabilités prévus au programme. La municipalité devra investir 129 085 \$ sur 4 ans pour avoir droit à cette aide

financière et faire une programmation de travaux.

2024-08-151 RÉSOLUTION SE RETIRANT DU PROJET DE LA RESSOURCE PARTAGÉE POUR LE CHARGÉ DE PROJET

Considérant que les Municipalités de Saint-Adelme et Grosses-Roches avaient déposé un projet dans le cadre du Programme Volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du fonds de régions et ruralité pour

l'engagement d'une ressource partagée ;

Considérant que le projet d'entente entre les municipalités de Saint-Adelme, Grosses-Roches et depuis peu la municipalité de Saint-René se terminera en 2026.

Considérant que la municipalité et les organismes de Grosses-Roches sollicitaient peu la ressource partagée et désirent se retirer du projet ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches avise les municipalités de Saint-Adelme et Saint-René que la municipalité de Grosses-Roches se retire du projet de ressource partagée du chargé de projet.

ADOPTÉE

Bruno Fournier, maire

2024-08-152 AUTORISANT LA DÉPENSE POUR FAIRE UN ESCALIER CAFÉ

DU HAVRE IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) : QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour faire un nouvel escalier du côté sud du bâtiment du centre touristique afin de sécuriser l'endroit. **ADOPTÉE PÉRIODE DE QUESTIONS** Une période de questions est tenue. 2024-08- 153 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE L'ordre du jour étant épuisé IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes). DE lever la présente assemblée, il était 19 h 43. **ADOPTÉE** Le président d'assemblée et maire **Bruno Fournier** La directrice générale greffière-trésorière Linda Imbeault Approbation des résolutions Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 12 août 2024, à 19 h 30. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____

Date